

DEPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

Centre Communal  
d'Action Sociale  
Estaires

DATE DE  
CONVOCATION  
Le 05 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE  
Le 11 mars 2026

Nombre de membres

En exercice 11

Présents 6

Votants 7

Objet de la  
délibération : Budget  
du CCAS -  
Approbation du  
compte administratif  
2025.  
Délibération n° 2/4.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 059-265902122-20260309-26\_03\_09\_DLKL02-DE

Séance du 09 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-sept heures trente, le Conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves COLPAERT, Vice-président du CCAS.

**Présents :** Messieurs Yves COLPAERT, Hervé BOCQUET et Henri DELBARRE.  
Mesdames Dorothee BERTRAND, Francine MOURIKS, Laëtitia LEGRAND et Brigitte GUISSÉ.

**Procuration :** Madame Simone DAEMS à Madame Francine MOURIKS.

**Excusés :** Madame Veronique VANMEENEN et Monsieur Yannick CARNEY.

**Absente :** Madame Magali DRIZA-COUCPEZ

**Secrétaire de séance :** Madame Cathy HENNION.

**Objet de la délibération :** Budget du CCAS - Approbation du compte administratif 2025.

**Délibération n° 2/4.**

Monsieur Colpaert propose au Conseil d'administration de délibérer sur le compte administratif 2025. Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, (**Madame Dorothee BERTRAND, Présidente ne prend pas part au vote**) à l'unanimité décide :

- **De donner acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :**

Budget principal	Investissement		Fonctionnement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'année	3 181,86 €	2 539,68 €	249 668,04 €	232 428,80 €	252 849,90 €	234 968,48 €
Résultat de l'exercice 2025	642,18 €	-----	17 239,24 €	-----	17 881,42 €	-----
Résultat de clôture 2024 reporté	-----	2 888,95 €	-----	198 986,40 €	-----	201 875,35 €
Part affectée à l'investissement en 2024	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Reste à réaliser 2025	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Résultat de clôture 2025	-----	2 246,77 €	-----	181 747,16 €	-----	183 993,93 €

- **De constater** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;

- **D'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Estaires, les jours, mois, an que dessus.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme.

Le Vice-président du CCAS  
Monsieur Yves COLPAERT.

La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Prefecture le 19/03/2026  
Publié ou notifié le

